Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'emploi

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier du Paysage

Niveau V

Site : http://www.emploi.gouv.fr

SOMMAIRE

Pages

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel 5

Contexte de l'examen du Titre Professionnel 5

Tableau des activités 5

Vue synoptique de l'emploi-type 6

Fiche emploi type 7

Fiche activité type 9

Fiche compétence professionnelle 15

Fiche des compétences transversales de l'emploi type 37

Glossaire du REAC 39

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le titre professionnel « Ouvrier du Paysage » que l'arrêté de spécialité du 26 mai 2008 avait défini en 3 activités types est toujours adapté à cette configuration. La révision du TP est donc décidée dans ce sens.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

Les enquêtes menées auprès des PME, des services techniques des collectivités territoriales et des syndicats professionnels, CNATP et UNEP, montrent que ce secteur évolue peu en matière de mise en œuvre. Cependant, il est fortement influencé par la prise en compte nécessaire du développement durable, la forte sensibilisation du public et des décideurs, et l'évolution des textes réglementaires dans le domaine de l'application des traitements phytosanitaires.
Les compétences ont été réécrites afin d'intégrer les évolutions et d'en simplifier la lecture dans chaque activité. De plus, la reconnaissance des végétaux, une des bases du métier, est affichée en tant que compétence.
Tous les professionnels du secteur devront être titulaires au 1er octobre 2013 du Certiphyto, conditionné par une formation et une évaluation. Le titre d'ouvrier du paysage est proposé pour être inscrit dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », catégorie « applicateur opérationnel ».

Tableau des activités

Ancien TP **Ouvrier du paysage**
Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts
Planter et engazonner des espaces verts
Entretenir un espace vert ornemental

Nouveau TP **Ouvrier du Paysage**
Entretenir un espace vert ornemental
Planter et engazonner des espaces verts
Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Entretenir un espace vert ornemental	1	Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire
		2	Entretenir un gazon et une surface semi ligneuse
		3	Tailler des arbres et des arbustes
		4	Effectuer les façons culturales et les apports nécessaires au développement des végétaux d'ornement
		5	Protéger des végétaux d'ornement des parasites, maladies et adventices
2	Planter et engazonner des espaces verts	1	Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire
		6	Réaliser un gazon et un pas japonais
		7	Planter des arbres et des arbustes
		8	Réaliser un massif de plantes à fleurs
3	Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts	9	Poser et entretenir des bordures et des équipements dans le cadre d'un chantier d'espaces verts
		10	Réaliser et entretenir des dallages, des pavages et des surfaces minérales dans le cadre d'un chantier d'espaces verts
		11	Poser et entretenir un réseau d'arrosage

FICHE EMPLOI TYPE

Ouvrier du Paysage

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

L'ouvrier du paysage aménage et entretient des espaces verts à vocation ornementale pour améliorer le cadre de vie (parcs, jardins, sols sportifs).
Il intervient dans un milieu naturel afin de mettre en valeur le patrimoine végétal. Il assure l'aménagement et l'entretien des sols sportifs et des aires de jeux.
Il intervient sur tout le cycle de vie des végétaux (sélection, plantation, entretien). Il effectue des travaux de maçonnerie paysagère, il installe des systèmes d'arrosage et il entretient le matériel mis en œuvre.
A partir de consignes et d'informations (plans, schémas ou croquis) transmises sur le chantier par son hiérarchique, l'Ouvrier du Paysage participe aux implantations des travaux, réalise les travaux de préparation du sol, les plantations d'arbres, d'arbustes et de décors floraux, les engazonnements et les petits travaux de maçonnerie paysagère. Il nettoie les abords, entretient les massifs, les végétaux et les gazons et assure la maintenance de premier niveau du matériel qu'il met en œuvre. Sous la responsabilité de son hiérarchique, il applique des produits phytopharmaceutiques.

Il exerce l'emploi seul ou en équipe en appliquant les directives de son responsable hiérarchique ou du client. Il se déplace pour se rendre sur les chantiers, dans un périmètre géographique local. Il travaille en plein air. La nature de ses activités est soumise à la saisonnalité et aux conditions climatiques. Il utilise fréquemment des matériels motorisés spécifiques.
Il respecte la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en intégrant les principes du développement durable. Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
Entreprise du paysage
Parcs et jardins
Sols sportifs
Services techniques des collectivités
Services techniques des complexes touristiques

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
Jardinier, jardinier d'espaces verts, jardinier paysagiste
Ouvrier des espaces verts
Ouvrier paysagiste
Agent d'entretien des parcs et jardins

Réglementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Arrêté du 7 février 2012, modifié par l'arrêté du 1er mars 2012, portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » pour la catégorie « applicateur opérationnel ».

Liens avec d'autres certifications (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Entretenir un espace vert ornemental
Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire
Entretenir un gazon et une surface semi ligneuse
Tailler des arbres et des arbustes
Effectuer les façons culturales et les apports nécessaires au développement des végétaux d'ornement
Protéger des végétaux d'ornement des parasites, maladies et adventices

2. Planter et engazonner des espaces verts
Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire
Réaliser un gazon et un pas japonais
Planter des arbres et des arbustes
Réaliser un massif de plantes à fleurs

3. Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts
Poser et entretenir des bordures et des équipements dans le cadre d'un chantier d'espaces verts
Réaliser et entretenir des dallages, des pavages et des surfaces minérales dans le cadre d'un chantier d'espaces verts
Poser et entretenir un réseau d'arrosage

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Veiller au fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)
Convention(s) : Convention collective des entreprises du paysage du 10 octobre 2008.
Code(s) NSF :
214 r - Aménagement paysager
214 s - Aménagement paysager

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

A1203 Entretien des espaces verts

FICHE ACTIVITÉ TYPE
N° 1

Entretenir un espace vert ornemental

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel intervient sur des espaces verts existants lors de la demande ponctuelle d'un client ou selon de prestations contractuelles définies par un cahier des charges. Après avoir établi un diagnostic de l'état de la végétation, il réalise les différentes opérations d'entretien des zones plantées.

Il identifie les végétaux et diagnostique leur état sanitaire (maladies, parasites, adventices). Il entretient le gazon (tonte, défeutrage) et il débroussaille les surfaces herbacées ou semi-ligneuses. Il désherbe manuellement ou à l'aide d'une méthode chimique ou thermique les massifs et les zones de circulation, il ameublit le sol mécaniquement ou manuellement, il découpe les bordures de gazon et massifs, il contrôle les tuteurs, haubans et liens, il réalise les apports nécessaires au bon développement des végétaux, il veille à l'état sanitaire des végétaux, préventif et curatif (applications de produits phytopharmaceutiques ou mise en œuvre de méthodes alternatives telles que la lutte biologique) et taille les arbres et arbustes.
Il taille les arbres et arbustes qui ne nécessitent pas le recours à des techniques et des protections collectives et individuelles particulières (technique de grimpe, démontage).
Il nettoie le chantier et procède au tri sélectif. Pour limiter le volume des déchets, il broie sur place les végétaux. Il nettoie, entretient et remise son matériel.

L'activité est en grande partie soumise aux saisons. Le printemps et l'automne sont les saisons les plus chargées en opérations d'entretien. Les périodes de taille sont fonction des espèces et de leurs spécificités (période de floraison, croissance). Les conditions météorologiques influent sur l'organisation des chantiers.
L'activité se mène souvent en équipe. Les prestations sont réalisées à partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier. Les méthodes de travail sont adaptées à la nature du site et des végétaux en place. L'importance des travaux, les plannings des chantiers, les conditions météorologiques et la saisonnalité conduisent parfois à des adaptations d'horaires.
Le professionnel exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en œuvre des matériels et des produits. Il est en relation avec le chef d'atelier qui lui fournit le matériel et à qui il signale les pannes et problèmes mécaniques rencontrés. Dans certains cas, une autorisation de conduite d'engins autoportés délivrée par le responsable de l'entreprise peut être obligatoire. Le professionnel est en contact avec les clients et le public qu'il renseigne.
Il respecte la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en intégrant les principes du développement durable. Il exerce l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Arrêté du 7 février 2012, modifié par l'arrêté du 1er mars 2012, portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « applicateur opérationnel ».

Liste des compétences professionnelles de l’activité type

Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire
Entretenir un gazon et une surface semi ligneuse
Tailler des arbres et des arbustes
Effectuer les façons culturales et les apports nécessaires au développement des végétaux d’ornement
Protéger des végétaux d'ornement des parasites, maladies et adventices

Compétences transversales de l’activité type (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Veiller au fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

FICHE ACTIVITÉ TYPE
N° 2

Planter et engazonner des espaces verts

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de la création ou de l'aménagement d'un espace vert, le professionnel prépare le sol, plante les végétaux et réalise un gazon en tenant compte de leurs spécificités, de la nature du terrain et de la saison.

Il prépare le sol à l'aide d'une bêche et autres outils manuels ou à l'aide de matériel motorisé. Il terrasse les trous destinés à recevoir les plantations.
Il contrôle le bon état sanitaire des végétaux à planter.
Il apporte les engrais et amendements nécessaires et procède à l'habillage des végétaux qu'il plante. Il réalise les finitions (tuteurage, cuvette d'arrosage, arrosage et nettoyage du chantier). Il réalise les surfaces engazonnées par semis ou par plaquage.
Il nettoie le chantier et procède au tri sélectif. Il nettoie, entretient et remise son matériel.

Cette activité est réalisée toute l'année, cependant les plantations sont réalisées de préférence en hiver, les semis s'effectuent en général au printemps et à l'automne. Les conditions météorologiques influent sur l'organisation des chantiers.
L'activité se mène souvent en équipe. Les prestations sont réalisées à partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier. Les méthodes de travail sont adaptées à la nature du site et des végétaux à planter. L'importance des travaux, les plannings des chantiers, les conditions météorologiques et la saisonnalité conduisent parfois à des adaptations d'horaires.
Le professionnel exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en œuvre des matériels et des produits. Il est en relation avec le chef d'atelier qui lui fournit le matériel et à qui il signale les pannes et problèmes mécaniques rencontrés. Dans certains cas, une autorisation de conduite d'engins autoportés délivrée par le responsable de l'entreprise peut être obligatoire. Le professionnel est en contact avec les clients et le public qu'il renseigne.
Il respecte la législation en intégrant les principes du développement durable. Il exerce l'activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet.

Liste des compétences professionnelles de l’activité type

Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire
Réaliser un gazon et un pas japonais
Planter des arbres et des arbustes
Réaliser un massif de plantes à fleurs

Compétences transversales de l’activité type (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Veiller au fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

FICHE ACTIVITÉ TYPE
N° 3

Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors d'une création ou de l'entretien d'un espace vert, le professionnel construit les ouvrages de maçonnerie paysagère (dallages, pavages, bordures manufacturées), il installe et entretient les équipements des parcs et jardins (mobilier, clôtures, jeux fixes de plein air). Il met en place et entretient les systèmes d'arrosage automatisés.

A partir des informations transmises par son hiérarchique telles que : plans, schémas, consignes orales et repères d'implantation, le professionnel implante les emprises et emplacements des zones de travail. Il terrasse les fouilles pour les réseaux (petite évacuation pluviale, drain, arrosage automatique), les bordures et les équipements et il décaisse le terrain pour la création des dallages, pavages et surfaces minérales.
Il pose et assemble les différents éléments d'un système d'arrosage automatique par collage ou mécaniquement. Il le programme et le met en service. Il scelle les bordures et les équipements (jeux, mobiliers, clôtures) à l'aide de fondations en béton. Il réalise les dallages, les pavages et les surfaces minérales.
Il effectue l'entretien des dallages et des pavages avec un nettoyeur haute pression. Il réalise le regarnissage des surfaces minérales. Il entretient les équipements des parcs et jardins. Il procède à l'entretien des systèmes d'arrosage : hivernage, réglages, réparation de fuites et remplacement des pièces défectueuses.
Il nettoie, entretient et remise son matériel.

La plupart des interventions sont réalisées à partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier et sous sa responsabilité.
Dans le processus d'aménagement du paysage, cette activité intervient en amont des plantations, de l'engazonnement. Dans le cas de modifications ou d'entretiens, cette activité peut se réaliser dans un espace vert déjà installé. Réalisée seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise et de l'importance du chantier.
L'ouvrier du paysage réalise les travaux en fonction des consignes de son hiérarchique. Il peut être amené à organiser et à exécuter les travaux qui lui sont confiés et à être responsable de leur bonne réalisation.
Cette activité se réalise sur chantier. Les matériels, l'organisation et les méthodes dépendent des types de surfaces à traiter, des saisons et des conditions météorologiques.
Les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants de produits fournissent les données nécessaires à la mise en œuvre des matériels et des produits.
La sécurité des aires collectives de jeux passe obligatoirement par un entretien des sites et par une maintenance des équipements. Ces opérations peuvent être complexes. Elles relèvent d'une organisation réfléchie. C'est pourquoi le décret du 18 décembre 1996 a prévu l'obligation de mise en place de procédures formalisées :
- La constitution d'un dossier de base pour chaque aire de jeux ;
- L'élaboration d'un plan prévisionnel des interventions à effectuer ;
- L'organisation d'inspection régulières et la tenue d'un registre les attestant.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet.

Liste des compétences professionnelles de l’activité type

Poser et entretenir des bordures et des équipements dans le cadre d'un chantier d'espaces verts
Réaliser et entretenir des dallages, des pavages et des surfaces minérales dans le cadre d'un chantier d'espaces verts
Poser et entretenir un réseau d'arrosage

Compétences transversales de l’activité type (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Veiller au fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 1

Identifier un végétal d'ornement et contrôler son état sanitaire

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans un espace vert ou dans un lot de végétaux à entretenir ou à planter, reconnaitre et/ou sélectionner un végétal d'ornement conformément aux consignes orales ou écrites du supérieur hiérarchique, d'un bon de commande ou d'une demande du client. Prendre en compte son environnement. Repérer et identifier un problème physiologique, phytosanitaire ou de concurrence de plantes adventices.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise seul ou en équipe, sur chantier ou chez un fournisseur, ou sur le site de l'entreprise ou du service technique.

Critères de performance

Les végétaux sont nommés par leur nom botanique (genre, espèce, variété ou cultivar) et leur nom commun.
Les caractéristiques des végétaux sont citées.
Les parasites et les plantes adventices sont nommés par leur nom commun.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la physiologie des végétaux.
Connaissance des constituants des sols.
Connaissance des règles concernant la dimension des végétaux vis-à-vis de limites de propriété.
Connaissance des catégories de végétaux d'ornement (arbres, arbustes, conifères, plantes à fleurs).
Connaissance du nom latin des arbres arbustes et conifères (genre, espèce, cultivar ou variété).
Connaissance du nom commun des arbres, arbustes et conifères.
Connaissance du nom commun des plantes à fleurs.
Connaissance du développement des végétaux d'ornement.
Connaissance du nom commun des parasites des végétaux d'ornement.
Connaissance des symptômes traduisant la présence des parasites des végétaux d'ornement.
Connaissance du rôle des engrais et des amendements.
Connaissance des noms communs des plantes adventices.
Connaissance des plantes adventices.

Identifier un arbre, un arbuste, un conifère d'ornement et ses principales caractéristiques.
Repérer et identifier un problème physiologique et/ou phytosanitaire apparent sur un végétal (et le signaler à son supérieur hiérarchique).
Amender le sol et assurer l'alimentation minérale des végétaux d'ornement.
Repérer et identifier les plantes adventices sur une zone de travail.

Comprendre les consignes et recommandations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.
Travailler en équipe.
Communiquer des informations à un tiers.

Etre autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer les consignes et les recommandations.
Appliquer une méthode de travail.

Observer l'état des lieux.
Visualiser le résultat attendu.
S’adapter aux imprévus et/ou alerter sa hiérarchie.
Respecter les règles de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 2

Entretenir un gazon et une surface semi ligneuse

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Avant une création ou lors de l'entretien d'une zone naturelle, procéder au débroussaillage du terrain afin de sélectionner les végétaux à préserver. Tondre les gazons avec différents types de tondeuses suivant les caractéristiques du terrain et sa destination (sol sportif, agrément, décoration). Sur un gazon installé, scarifier et/ou défeutrer afin de permettre sa régénération. Réaliser les finitions à l'aide d'un rotofil. Réaliser les opérations courantes de maintenance du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Ces opérations se réalisent sur chantier, seul ou en équipe, généralement pendant les saisons de pousse (printemps, été, automne) et suivant la nature du terrain ; certaines régions limitent les périodes autorisant le débroussaillage (risques d'incendies).

Critères de performance

Le fonctionnement de la tondeuse et de la débroussailleuse a été vérifié.
La hauteur de tonte correspond à l'utilisation du gazon.
La mousse est bien arrachée et ramassée.
L'épandage de l'engrais est régulier et respecte les doses indiquées sur l'emballage.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leurs classes.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une tondeuse, d'une débroussailleuse
Connaissance de la signalisation de chantier.
Connaissance des EPI liés à l'activité.
Connaissance des différents types de tondeuses.
Connaissance des réglages d'une tondeuse.
Connaissance des méthodes d'affûtage et d'équilibrage des lames de tondeuses, de débroussailleuses.
Connaissance des matériels d'entretien des gazons.
Connaissance des engrais spécifiques des gazons.
Connaissance des semences de gazon spécifiques au regarnissage.
Connaissance des opérations de maintenance d'une tondeuse, d'une débroussailleuse, d'un défeutreur, d'un scarificateur.
Connaissance des règles de tri des déchets.

Mettre en sécurité et protéger le chantier et son environnement.
Tondre à l'aide d'une tondeuse auto-tractée et auto-portée.
Réaliser les finitions de tonte et /ou débroussailler à l'aide d'une débroussailleuse portée ou auto-tractée.
Aérer et démousser un gazon à l'aide d'un scarificateur
Epandre un engrais spécial gazon
Effectuer un semis de regarnissage
Assurer le bon fonctionnement du matériel motorisé d'entretien des gazons.
Nettoyer le chantier après les travaux.

Comprendre les consignes et recommandations.
Rendre compte des travaux réalisés.

Rendre compte des observations effectuées.
Travailler en équipe.
Communiquer des informations à un tiers.

Etre autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer les consignes et les recommandations.
Appliquer une méthode de travail.
Observer l'état des lieux.
Visualiser le résultat attendu.
S’adapter aux imprévus et/ou alerter sa hiérarchie.
Respecter les règles de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 3

Tailler des arbres et des arbustes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de l'entretien d'espaces plantés, procéder aux tailles saisonnières des arbres, des haies arbustives à l'aide d'outils manuels ou motorisés (échenilloir, sécateur, élagueuse, taille-haie). Respecter la spécificité du végétal en intégrant la période et la technique de taille adaptée au sujet afin de lui permettre un développement harmonieux. Utiliser ponctuellement une tronçonneuse depuis le sol pour débiter et évacuer les résidus de taille du chantier. Broyer les résidus de taille avant leur évacuation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette opération se réalise sur site seul ou en équipe, aux périodes propices en fonction du type de végétal et de ses spécificités.

Critères de performance

Les règles de sécurité sont respectées.
Les caractéristiques du végétal ont été prises en compte et l'aspect rendu après la taille est conforme à la demande.
Les coupes sont conformes.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de sécurité.
Connaissance de la signalisation de chantier.
Connaissance des EPI liés à l'activité.
Connaissance des techniques de taille.
Connaissance de l'affûtage des outils manuels de taille.
Connaissance de l'affûtage et des réglages d'une tronçonneuse.
Connaissance des normes de sécurité pour l'utilisation d'un échafaudage.
Connaissance des différents types de haies et leur utilisation.
Connaissance des éléments de sécurité d'une tronçonneuse.
Connaissance des règles de sécurité pour utiliser un broyeur de végétaux, une tronçonneuse, un taille-haie.
Connaissance des opérations de maintenance d'un broyeur de végétaux, d'une tronçonneuse, d'un taille-haie.
Connaissance des règles de tri des déchets.

Mettre en sécurité et protéger le chantier et son environnement.
Tailler des arbres à l'aide d'outils manuels (sécateur, scie d'élagage, échenilloir) ou à l'aide d'une petite tronçonneuse.
Tailler une haie ornementale.
Débiter des arbres abattus.
Broyer et évacuer les résidus de taille.
Assurer le bon fonctionnement d'un taille-haie, d'une tronçonneuse, d'un broyeur de végétaux.
Nettoyer le chantier après travaux.

Comprendre les consignes et recommandations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.
Travailler en équipe.

Communiquer des informations à un tiers.

Etre autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer les consignes et les recommandations.
Appliquer une méthode de travail.
Observer l'état des lieux.
Visualiser le résultat attendu.
S’adapter aux imprévus et/ou alerter sa hiérarchie.
Respecter les règles de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 4

Effectuer les façons culturales et les apports nécessaires au développement des végétaux d'ornement

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'entretien d'un espace vert, désherber manuellement, biner le sol, arroser les végétaux et découper les bordures des massifs pour permettre un développement des végétaux en place, conformément à la demande du client. Nettoyer le chantier et trier les déchets suivant leur classe.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette opération se réalise sur chantier, en prenant en compte les conditions climatiques.

Critères de performance

Les adventices sont éliminés.
Le binage est correctement réalisé et permet un bon développement des végétaux.
L'arrosage d'appoint est adapté.
Les bordures sont nettes.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de sécurité.
Connaissance de la signalisation de chantier.
Connaissance des EPI liés à l'activité.
Connaissance des outils de travail du sol.
Connaissance des amendements.
Connaissance du matériel et des techniques d'arrosage.
Connaissance des besoins en eau des végétaux.
Connaissance des opérations de maintenance d'un motoculteur, d'une motobineuse.
Connaissance des règles de tri des déchets.

Mettre en sécurité et protéger le chantier et son environnement.
Désherber manuellement.
Ameublir le sol manuellement ou mécaniquement.
Incorporer un amendement, épandre un engrais dans un massif arbustif.
Réaliser l'arrosage d'appoint.
Découper une bordure manuellement ou mécaniquement.
Assurer le bon fonctionnement d'un coupe-bordure.
Nettoyer le chantier après travaux.

Comprendre les consignes et recommandations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.
Travailler en équipe.
Communiquer des informations à un tiers.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer les consignes et les recommandations.
Appliquer une méthode de travail.
Observer l'état des lieux.

Visualiser le résultat attendu.
S’adapter aux imprévus et/ou alerter sa hiérarchie.
Respecter les règles de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 5

Protéger des végétaux d'ornement des parasites, maladies et adventices

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors des opérations d'entretien des espaces verts, procéder à la protection sanitaire préventive et curative des végétaux. Mettre en œuvre des moyens prophylactiques, biologiques et chimiques (lutte intégrée). Intervenir sur les surfaces végétales ou minérales afin de supprimer la présence d'adventices. Agir en intégrant les principes d'un développement durable, prendre en compte les risques pour la santé et l'environnement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence se réalise sur chantier seul ou en équipe. Elle nécessite un respect strict des consignes, une prise en compte des recommandations figurant sur l'emballage du produit, le port des équipements de protection individuelle en rapport avec les types de risque encourus, la prise en compte de l'environnement dans le cadre d'un développement durable.

Critères de performance

Les recommandations, la réglementation en vigueur et les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectée.
Les risques pour la santé et l'environnement sont minimisés.
Les EPI portés correspondent au type du produit phytosanitaire appliqué.
Le mode d'application de la bouillie est adapté aux végétaux et à l'environnement.
Les méthodes alternatives au traitement chimique sont connues.
Les principes du développement durable sont intégrés (traitement des reliquats de bouillie, tri et évacuation des emballages).

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la règlementation.
Connaissance des risques pour la santé et de leur prévention.
Connaissance des risques pour l'environnement et de leur prévention.
Connaissance des stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.
Connaissance des principes liés au développement durable.
Connaissance des différentes catégories de produits phytosanitaires.
Connaissance des règles de sécurité liées à la manipulation, l'application et le stockage des produits.
Connaissance des végétaux d'ornements.
Connaissance des pathologies et agents pathogènes.
Connaissance du matériel de traitement et de son entretien.
Connaissance des principes d'étalonnage.
Connaissance des règles de sécurité quant à l'utilisation du matériel de traitement.
Connaissance et mise en œuvre les méthodes prophylactiques.
Connaissance des EPI spécifiques à l'utilisation de produits phytosanitaires.
Connaissance des règles concernant le tri des déchets en fonction de leur classe.

Mettre en sécurité et protéger le chantier et son environnement.
Appliquer la règlementation en vigueur et prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
Identifier les prescriptions d'un produit phytosanitaire et se protéger.
Préparer et appliquer une bouillie phytosanitaire.
Mettre en œuvre des méthodes de protection des végétaux tels que : des granulés, des pièges, des auxiliaires.
Assurer le bon fonctionnement d'un atomiseur porté.

Comprendre et exécuter les consignes et recommandations du hiérarchique.
Rendre compte des travaux réalisés.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Etre autonome sur son poste de travail.

Communiquer des informations à un tiers.
Auto-contrôler son travail.
Organiser son intervention.
Respecter les règles de sécurité.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les consignes et recommandations de sa hiérarchie.
S’adapter aux imprévus et alerter la hiérarchie.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 6

Réaliser un gazon et un pas japonais

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de la création d'un gazon ou de réparations ponctuelles sur un gazon existant, travailler le sol afin de lui donner une structure apte à recevoir un semis de gazon ou un gazon en plaques. Réaliser des apports d'amendement et d'engrais de fond pour améliorer la structure et la texture du sol. Niveler le sol et poser un pas japonais. Procéder au semis et à la mise en place des plaques de gazon, rouler et arroser la surface engazonnée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette opération se déroule sur chantier, seul ou en équipe, idéalement en saison permettant la bonne reprise du gazon (printemps, automne).

Critères de performance

La préparation du sol est suffisamment profonde et fine (absence de flaches et de bosses).
Les éléments du pas japonais sont disposés régulièrement et au même niveau que le sol.
Le semis est régulier et le grammage respecté.
Les plaques de gazon sont bien accolées les unes aux autres.
L'arrosage est suffisant.
Le nettoyage du chantier est correctement réalisé.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de sécurité.
Connaissance de la signalisation de chantier.
Connaissance des EPI liés à l'activité.
Connaissance de la nature des sols.
Connaissance du rôle des engrais et des amendements.
Connaissance de la lecture de plans et de l'implantation.
Connaissance de la biologie des plantes à gazon.
Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de graines et d'engrais.
Connaissance des mélanges de graines pour gazons.
Connaissance des règles de sécurité pour utiliser un motoculteur, une motobineuse.
Connaissance des opérations de maintenance d'un motoculteur, d'une motobineuse.
Connaissance des règles de tri des déchets.

Mettre en sécurité et protéger le chantier et son environnement.
Ameublir le sol manuellement ou mécaniquement.
Epandre manuellement et/ou mécaniquement un engrais, un amendement.
Préparer le sol pour un engazonnement.
Poser un pas japonais.
Réaliser les opérations de semis du gazon.
Réaliser les opérations de pose du gazon pré cultivé.
Effectuer l'entretien périodique du matériel de traitement.
Trier et évacuer les déchets en fonction de leur classe.

Comprendre les consignes et recommandations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.
Travailler en équipe.

Communiquer des informations à un tiers.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer les consignes et les recommandations.
Appliquer une méthode de travail.
Observer l'état des lieux.
Visualiser le résultat attendu.
S’adapter aux imprévus et/ou alerter sa hiérarchie.
Respecter les règles de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 7

Planter des arbres et des arbustes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors d'une création ou d'une modification d'espace vert, à partir des consignes et/ou d'un plan, implanter un arbre, un conifère, un massif, une haie. Ameublir le sol, terrasser manuellement ou effectuer les finitions d'un terrassement mécanique de fosses de plantation. Mettre en place des arbres, des arbustes, des conifères. Apporter les engrais et les amendements. Procéder aux opérations de tuteurage, de soins et de finition après la plantation. Mettre en place un paillage le cas échéant.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur chantier seul ou en équipe. La technique de plantation peut varier en fonction du conditionnement des végétaux et de la saison : végétaux à racines nues ou en conteneur, chaleur ou gel.

Critères de performance

Les végétaux sont bien positionnés suivant le plan et les consignes.
Les végétaux sont correctement mis en place (respect du collet, verticalité, tuteurage).
La cuvette d'arrosage est adaptée au végétal.
La toile de paillage est bien tendue et bien fixée, l'épaisseur de paillage est régulière.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est minutieux.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de sécurité.
Connaissance de la signalisation de chantier.
Connaissance des EPI liés à l'activité.
Connaissance de la lecture de plans et de l'implantation.
Connaissance des techniques de taille.
Connaissance de l'affûtage des outils manuels de taille.
Connaissance de la physiologie des végétaux.
Connaissance de la nature des sols.
Connaissance du rôle des engrais et des amendements.
Connaissance de la lecture de plans et de l'implantation.
Connaissance des techniques de tuteurage.
Connaissance des différents types de paillage.
Connaissance des règles de sécurité pour utiliser un motoculteur, une motobineuse.
Connaissance des opérations de maintenance d'un motoculteur, d'une motobineuse.
Connaissance des règles de tri des déchets.

Mettre en sécurité le chantier et protéger l'environnement et les personnes.
Implanter un ouvrage de plantation.
Mettre en place un végétal et effectuer les opérations complémentaires de plantation.
Tuteurer et haubaner un arbre, un arbuste.
Mettre en place un paillage.
Nettoyer le chantier après les travaux.
Assurer le bon fonctionnement des matériels motorisés.

Comprendre les consignes et recommandations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.

Travailler en équipe.
Communiquer des informations à un tiers.

Etre autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer les consignes et les recommandations.
Appliquer une méthode de travail.
Observer l'état des lieux.
Visualiser le résultat attendu.
S’adapter aux imprévus et/ou alerter sa hiérarchie.
Respecter les règles de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 8

Réaliser un massif de plantes à fleurs

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors d'une création d'un massif de plantes à fleurs, ameublir le sol et apporter les engrais et les amendements. Mettre en place les végétaux des décors floraux en suivant le plan et/ou les consignes. Procéder aux opérations de finitions et de soins après plantation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur chantier seul ou en équipe.

Critères de performance

Les végétaux sont disposés suivant les consignes et le plan.
La préparation du sol est suffisamment profonde et fine (absence de flaches et de bosses).
Les soins apportés après plantation sont conformes aux exigences des végétaux.
Le nettoyage du chantier est correctement réalisé.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des règles de sécurité.
Connaissance de la signalisation de chantier.
Connaissance des EPI liés à l'activité.
Connaissance de la physiologie des végétaux.
Connaissance de la nature des sols.
Connaissance du rôle des engrais et des amendements.
Connaissance du nom commun des plantes à massifs.
Connaissance des caractéristiques des plantes à massifs.
Connaissance des densités de plantation.
Connaissance des règles de sécurité pour utiliser un motoculteur.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à explosions.
Connaissance des règles de tri des déchets.

Mettre en sécurité le chantier et protéger l'environnement et les personnes.
Identifier une plante à fleurs et ses principales caractéristiques.
Ameublir le sol manuellement ou mécaniquement.
Végétaliser le massif floral et assurer ses finitions y compris l'arrosage.
Assurer le bon fonctionnement des matériels motorisés.
Nettoyer le chantier après les travaux.

Comprendre les consignes et recommandations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.
Travailler en équipe.
Communiquer des informations à un tiers.

Etre autonome sur son poste de travail
Organiser son intervention.
Appliquer les consignes et les recommandations.
Appliquer une méthode de travail.
Observer l'état des lieux.
Visualiser le résultat attendu.

S’adapter aux imprévus et/ou alerter sa hiérarchie.
Respecter les règles de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 9

Poser et entretenir des bordures et des équipements dans le cadre d'un chantier d'espaces verts

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de l'aménagement d'espaces verts, à partir des recommandations et d'un plan, réaliser l'implantation secondaire, terrasser une fouille manuellement et réaliser les finitions d'un terrassement mécanique et mettre en œuvre le lit de pose en béton, poser des éléments de bordures de jardin en béton ou en bois, effectuer le jointoiement et les finitions. Réaliser les scellements béton et l'assemblage des jeux et équipements ainsi que la pose de clôtures.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette activité peut s'exercer seul ou en équipe, sur chantier.

Critères de performance

L'implantation est conforme au plan et aux consignes.
La fondation et le scellement sont conformes aux consignes.
Les équipements sont d'aplomb et correctement montés.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est minutieux.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la signalisation de chantier.
Connaissance des EPI liés à l'activité.
Connaissance des règles de sécurité.
Connaissance de la règlementation en vigueur pour les canalisations.
Connaissance de la lecture de plans et de l'implantation.
Connaissance des pentes et pourcentages.
Connaissance des bétons et mortiers.
Connaissance des DTU des différents matériaux et équipements.
Connaissance des règles de sécurité pour utiliser une tarière, une trancheuse, une bétonnière.
Connaissance des opérations de maintenance d'une tarière, d'une trancheuse, d'une bétonnière.
Connaissance des règles de tri des déchets.

Mettre en sécurité le chantier et protéger son environnement.
Implanter des équipements dans un espace vert.
Terrasser une fouille pour un équipement manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une trancheuse auto tractée.
Mettre en place dans une fouille en tranchée un fourreau ou une canalisation d'eau pluviale y compris la pose d'un regard.
Poser des éléments de bordure.
Réaliser des ancrages et des scellements pour des équipements de parcs et jardins dans le respect des normes.
Monter et assembler des équipements de parcs et jardins dans le respect des normes.
Réaliser les opérations d'entretien des équipements et des dallages de parcs et jardins.
Assurer le bon fonctionnement des matériels motorisés.
Nettoyer le chantier après travaux.

Comprendre les consignes et recommandations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.

Travailler en équipe.
Communiquer des informations à un tiers.

Etre autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer les consignes et les recommandations.
Appliquer une méthode de travail.
Observer l'état des lieux.
Visualiser le résultat attendu.
S’adapter aux imprévus et/ou alerter sa hiérarchie.
Respecter les règles de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 10

Réaliser et entretenir des dallages, des pavages et des surfaces minérales dans le cadre d'un chantier d'espaces verts

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de l'aménagement ou de l'entretien d'un espace vert, à partir des repères d'implantation et des recommandations et d'un plan, réaliser l'implantation secondaire, terrasser une fouille manuellement et réaliser les finitions d'un terrassement mécanique. Mettre en place un géotextile, réaliser la fondation et lit de pose, poser des dallages en pierre naturelle à joints gazon, poser des dalles ou des pavés manufacturés. Réaliser des surfaces minérales (stabilisés, graviers) en respectant la qualité et les épaisseurs des différentes couches. Procéder au nettoyage et aux reprises des surfaces minérales dégradées.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette activité peut se réaliser seul ou en équipe, sur chantier.

Critères de performance

L'implantation et le calepinage sont conformes au plan et aux consignes.
Les différentes épaisseurs sont respectées : fondation, lit de pose.
Les pentes et alignements sont conformes aux directives (absence de flaches).
L'aspect esthétique est conforme aux consignes.
Le nettoyage du chantier est correctement réalisé.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la signalisation de chantier.
Connaissance des EPI liés à l'activité.
Connaissance des règles de sécurité.
Connaissance de la lecture de plans et de l'implantation.
Connaissance des pentes et pourcentages.
Connaissance des bétons et mortiers.
Connaissance des règles de sécurité pour utiliser une plaque vibrante, une bétonnière.
Connaissance des opérations de maintenance d'une plaque vibrante, d'une bétonnière.
Connaissance des règles de tri des déchets.

Mettre en sécurité le chantier et protéger son environnement.
Implanter un dallage, un pavage, une surface minérale dans un espace vert.
Terrasser une fouille manuellement pour un dallage, un pavage, une surface minérale.
Régler les couches de fondation pour créer une surface stabilisée pour recevoir un dallage, un pavage.
Poser et/ou reprendre des dalles et des pavés réguliers sur lit de pose.
Poser un dallage à joints gazon.
Assurer le bon fonctionnement des matériels motorisés.
Nettoyer le chantier après travaux.

Comprendre les consignes et recommandations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.
Travailler en équipe.
Communiquer des informations à un tiers.

Etre autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.
Appliquer les consignes et les recommandations.
Appliquer une méthode de travail.
Observer l'état des lieux.
Visualiser le résultat attendu.
S’adapter aux imprévus et/ou alerter sa hiérarchie.
Respecter les règles de sécurité.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 11

Poser et entretenir un réseau d'arrosage

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de la création ou de la remise en état d'un espace vert, à l'aide d'un plan et de consignes, installer un réseau d'arrosage automatique : implanter, réaliser les finitions manuelles des tranchées, poser les canalisations, monter les accessoires et remblayer. A la mise en service : mettre en eau et régler le système. Assurer la mise en service en début de saison et l'hivernage. Réaliser les réparations et la maintenance de premier niveau du système d'arrosage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette opération se réalise sur chantier, seul ou en équipe. Le raccordement du programmateur au réseau électrique domestique nécessite une habilitation.

Critères de performance

L'implantation est conforme au plan.
Les accessoires du système d'arrosage sont bien placés et bien réglés.
L'arrosage est uniforme.
Il n'y a pas de fuite.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est minutieux.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la signalisation de chantier.
Connaissance des EPI liés à l'activité.
Connaissance des règles de sécurité.
Connaissance de la lecture de plans et de l'implantation.
Connaissance des différents éléments d'un réseau d'arrosage automatique et leur fonction.
Connaissance des débits et pressions.
Connaissance des modes d'étanchéité des raccordements.
Connaissance des modes de raccordements électriques des électrovannes.
Connaissance du fonctionnement des programmateurs d'arrosage.
Connaissance des règles de sécurité pour utiliser une trancheuse auto tractée.
Connaissance des opérations de maintenance d'une trancheuse auto tractée.
Connaissance des règles de tri des déchets.

Mettre en sécurité le chantier et protéger son environnement.
Implanter un réseau d'arrosage automatique.
Terrasser une fouille manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une trancheuse auto tractée.
Poser et assembler les éléments d'un réseau d'arrosage automatique.
Effectuer les raccordements électriques des électrovannes avec le programmateur.
Programmer un réseau d'arrosage.
Assurer le bon fonctionnement d'un réseau d'arrosage.
Assurer le bon fonctionnement des matériels motorisés.
Nettoyer le chantier après travaux.

Comprendre les consignes et recommandations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.
Travailler en équipe.
Communiquer des informations à un tiers.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer les consignes et les recommandations.
Appliquer une méthode de travail.
Observer l'état des lieux.
Visualiser le résultat attendu.
S’adapter aux imprévus et/ou alerter sa hiérarchie.
Respecter les règles de sécurité.

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors des différentes activités, travailler avec du matériel et des produits comportant des risques pour lui-même, ses collègues, les riverains et l'environnement. Respecter la législation, et la réglementation et les consignes de son hiérarchiques, les recommandations des fabricants et des distributeurs pour l'utilisation du matériel et des produits phytopharmaceutiques. Prendre en compte le développement durable tout au long de son activité.

Critères de performance

La règlementation et la législation sont respectées.
Le EPI correspondent aux risques et sont correctement portés.
Les éléments de protection collective sont correctement mis en place.
Les consignes et recommandations du hiérarchique sont comprises et appliquées.

Veiller au fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

S'assurer que le matériel utilisé est en bon état (tranchant des lames, état des filtres, des pièces d'usure, etc.) et correctement réglé (hauteur de coupe, profondeur de travail du sol, etc.). Réaliser l'entretien de premier niveau et remplacer les pièces d'usure (fils de coupe, etc.). En cas de panne du matériel, identifier l'origine du problème et réaliser les réparations simples sur le chantier.

Critères de performance

Le matériel est utilisé conformément aux recommandations.
Les opérations d'entretien du matériel sont réalisées en conformité avec les recommandations du hiérarchique et du fournisseur.
L'origine de la panne est diagnostiquée.

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

Réalisé par l'AFPA pour le compte de l'Etat